



ASSOCIATION TERRITOIRES & INTEGRATION
NOUVELLE AQUITAINE

PROJET ASSOCIATIF

2023-2027

ATINA
BUREAUX DU LAC II
RUE ROBERT CAUMONT
33000 BORDEAUX

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
L'ATINA	2
1. Notre histoire	2
2. Nos valeurs	2
3. Notre vocation	3
4. Nos missions	3
5. Notre ancrage philosophique	3
LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE	4
ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	5
LA VIE DE NOTRE PROJET	6

PREAMBULE

C'est la deuxième fois en qualité de présidente que je participe, avec le Conseil d'Administration, à l'actualisation du Projet Associatif de l'ATINA, exercice difficile et passionnant.

Difficile parce qu'il ne suffit pas d'énumérer les principes et valeurs que nous souhaitons mettre en avant et qui sont l'expression même de notre raison d'être, encore faut-il pouvoir les inscrire effectivement dans les orientations et perspectives de l'association.

Passionnant parce qu'il me rappelle simplement les raisons de mon engagement auprès des personnes vulnérables que nous accompagnons, mais également auprès de chaque salarié de l'association.

L'ATI est née il y a 50 ans de la volonté de parents inquiets de l'avenir de leurs enfants en situation de handicap et qui souhaitaient leur assurer une protection efficiente et respectueuse du droit des personnes. C'est donc, avant tout, un acte d'amour qui s'est prolongé dans le temps et s'est ouvert, peu à peu, à l'ensemble des personnes vulnérables de Gironde pour devenir l'ATINA, la structure que nous connaissons aujourd'hui et qui accompagne près de 3000 majeurs protégés.

Cette histoire est aussi le parcours de nombreux professionnels qui, au fil des réformes et des profondes mutations de notre profession, se sont employés au développement du service pour en faire la première association tutélaire de Nouvelle Aquitaine et l'une des plus grandes de France.

C'est un héritage que les 110 salariés qui travaillent aujourd'hui soit à Bordeaux, soit dans l'une des 3 antennes du département ont, je le sais, à cœur de protéger mais également de faire avancer. Ils l'ont montré ces dernières années en repensant complètement leur méthode de travail et en les adaptant aux nouvelles exigences du métier.

Dans le tumulte du débat sur les contours de l'accompagnement, l'ATINA réaffirme avant tout, comme ancrage associatif, que la protection des majeurs est d'abord garantie par la loi et qu'au-delà de la technicité sociale de notre profession, nous sommes en premier lieu des auxiliaires de justice investis d'un service d'intérêt général ayant pour mission de faire valoir les droits des personnes protégées. Bien sûr, on ne peut nier la dimension humaine de notre intervention, nécessaire à la participation de la personne à sa propre mesure, mais elle ne peut faire oublier le droit commun dont chacun doit pouvoir bénéficier.

Le service rendu aux majeurs protégés reste notre ultime préoccupation mais elle nous est apparue indissociable de l'attention portée aux salariés de l'association. C'est l'essence même des orientations stratégiques relevées par le groupe de travail pour ce projet associatif, que je vous laisse découvrir dans les pages suivantes.

Le cap est désormais fixé pour les 5 ans à venir.

Annie HUMBERT
Présidente de l'ATINA

1. Notre histoire

Notre Association a plus de 50 ans et depuis sa création n'a eu de cesse de s'adapter aux besoins des personnes qu'elle accompagne. C'est en s'appuyant sur notre histoire que nous souhaitons construire notre projet d'avenir.

- **1970 - Création de l'Association**

L'Association Territoires et Intégration Nouvelle Aquitaine (ATINA) est créée par des parents d'enfants en situation de handicap souhaitant assurer la continuité de leur protection par une tutelle associative parentale.

- **1980 – Elargissement du public accueilli**

Créée pour répondre aux besoins de personnes en situation de handicap mental, l'Association va dès les années 1980 élargir son accompagnement aux personnes atteintes de handicap psychique pour aujourd'hui s'adresser à l'ensemble des personnes vulnérables confiées par le juge des contentieux de la protection de la Gironde.

- **2007 – Loi réformant le secteur de la protection des majeurs**

ATINA gère un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs au sens de la loi du 5 mars 2007 qui débouchera sur une procédure d'agrément, délivré en 2010.

- **2017 – Fusion avec l'ATBA et changement de nom de l'Association**

- **2019 – Adhésion à la FNAT**

2. Nos valeurs

L'Association ATINA s'inscrit et respecte les droits fondamentaux et les libertés individuelles définies par la loi. Elle garantit notamment le respect de la charte des droits et des libertés de la personne protégée promulguée par la loi du 5 mars 2007.

Si ces textes constituent le socle de notre action, nos valeurs sont notre ADN :

Humanisme :

ATINA considère et reconnaît l'humanité et la singularité de chaque individu. C'est avant tout considérer l'autre, le rencontrer et écouter ses besoins et ses attentes de manière personnalisée. La relation tissée avec les personnes accompagnées ne peut être anonyme.

Autonomie :

ATINA fonde son action sur le respect de la volonté des personnes vulnérables qu'elle accompagne. C'est donc avec bienveillance qu'elle apporte une aide aux personnes en les soutenant dans leur capacité d'agir et de penser.

Respect mutuel :

Le respect mutuel naît de la reconnaissance du savoir de l'autre et de notre capacité à respecter les choix individuels dans la mesure où ils ne sont pas contraires à ses intérêts. L'écoute et la concertation avec la personne sont ainsi des principes forts qui participent au respect mutuel.

Engagement :

L'action d'ATINA se fonde sur un engagement fort du Conseil d'Administration et des professionnels du service. L'implication et le professionnalisme sont des piliers sur lesquels l'Association peut compter pour mener à bien sa mission. Cet engagement collectif et la cohésion tant des administrateurs que des salariés sont dans l'ADN de l'Association.

Proximité :

ATINA se veut être au plus près de ses concitoyens afin de leur permettre d'accéder à ses services. Cette proximité permet ainsi d'être au plus près de leurs besoins, de favoriser les échanges et de proposer un accompagnement personnalisé.

3. Notre vocation

Notre vocation est notre raison d'être, ce qui est indispensable pour remplir notre objet social. Il s'agit d'un guide pour le Conseil d'Administration dans la prise des décisions importantes. Pour l'ATINA, notre vocation s'articule autour de 3 points :

- **PROTEGER LES PERSONNES MAJEURES CONFIEES PAR MANDAT DE JUSTICE**
- **PERMETTRE AUX PERSONNES PROTEGEES D'ACCEDER A DAVANTAGE D'AUTONOMIE**
- **LES AIDER A SE CONSTRUIRE, A ELABORER LEUR PROJET DE VIE, LES ACCOMPAGNER DANS LA VIE CITOYENNE**

4. Nos missions

L'ATINA se donne pour objectifs de :

- Gérer un service qui mène l'accompagnement de personnes majeures dont les capacités sont altérées ou en situation de vulnérabilité
- Accroître sa connaissance des personnes accompagnées afin de s'adapter à leurs besoins
- Faire valoir les droits des personnes vulnérables auprès des décideurs publics et les défendre
- Reconnaître, soutenir et défendre les métiers du secteur
- Promouvoir et développer le réseau pour faire vivre la gouvernance associative

5. Notre ancrage philosophique

Si nos valeurs, notre vocation et nos missions constituent notre identité et nous guident dans la mise en œuvre de notre projet associatif, nous disposons également de principes structurants ou d'ancrages philosophiques. Ceux-ci nous offrent un cadre dans lequel nous construisons et déployons notre projet.

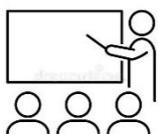
Le droit avant tout



L'ATINA est investie d'un service d'intérêt général et a pour mission première de faire valoir les droits des personnes protégées. La compétence juridique est en ce sens impérative et fondamentale. Aussi les délégués mandataires ne peuvent ignorer les obligations juridiques pour mener à bien la mission qui est la leur. Cela étant posé, l'Association doit sans cesse trouver l'équilibre entre les compétences juridiques et les compétences sociales afin d'apporter un accompagnement de qualité des personnes protégées.

La montée en compétence

La montée en compétence des professionnels de l'ATINA est un enjeu majeur. Le budget formation étant limité notamment par les formations liées au Certificat National de Compétences (CNC) pour les délégués Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (DMJPM), l'Association déploie chaque année un programme de formation interne conséquent. Les cadres, en particulier, se mobilisent sur leurs propres compétences et domaines d'expertise pour partager et transmettre à l'ensemble des professionnels de l'Association.



L'objectif est double : développer les compétences des professionnels et proposer à tous, personnels support compris, un même socle de compétence pour une harmonisation des compétences.

Le souci du service rendu



Le service rendu aux personnes protégées reste l'un des enjeux centraux de l'Association. Depuis plus de 7 ans, la démarche d'amélioration continue de la qualité s'est structurée et déployée en s'appuyant sur une chargée de mission qualité et un Comité de Pilotage de la qualité (COFIL) qui se réunit tous les deux mois. Cette approche par la qualité s'est progressivement intégrée à notre culture professionnelle. L'objectif est désormais de pérenniser cette dynamique dans la perspective de la démarche d'évaluation révisée par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le développement durable en filigrane de nos projets



Tout à fait conscient des enjeux liés au développement durable, nous déployons de nombreuses actions qui vont dans ce sens. Sans être une orientation stratégique de notre projet, notre volonté d'agir durablement en respectant notre environnement est présente en filigrane dans tous les projets qui nous menons.

LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

L'Association Territoires et Intégration Nouvelle Aquitaine (ATINA) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 née de la volonté de parents d'enfants en situation de handicap de structurer leur action bénévole. Son objet et ses règles de fonctionnement sont définis dans des statuts révisés le 30 janvier 2018.

La vie associative s'articule autour d'un Conseil d'Administration, qui est composé de bénévoles, dont une majorité de parents de personnes protégées ou vulnérables :

- Parents et amis de personnes en situation de handicap et vulnérables
- Associations qui accompagnent le public fragilisé.

L'association assure une recherche continue de nouveaux adhérents, parents ou enfants de personnes vulnérables et personnes morales, afin d'enrichir et de pérenniser la vie associative.

La participation des personnes protégées à la vie associative sera explorée tout au long de ce projet sans qu'il soit envisagé une participation directe au Conseil d'Administration.

Les missions du Conseil d'Administration s'expriment ainsi :

- Définir les missions associatives
- Veiller à l'application des statuts
- Être garant de la gestion financière
- Être l'employeur des professionnels du service mandataire.

Afin de faire vivre l'objet de l'Association, ses missions et valeurs, le Conseil d'Administration souhaite qu'il y ait du lien entre les administrateurs et les salariés. La cérémonie des vœux et la réunion institutionnelle annuelle sont ainsi l'occasion pour les administrateurs et salariés de se rencontrer et d'échanger. En outre, dans le parcours d'intégration d'un nouveau salarié, une rencontre est organisée avec la présidente afin qu'elle présente l'Association, son objet et ses membres. Elle peut s'appuyer sur l'espace intranet qui propose une présentation de chaque administrateur.

Ce lien entre les administrateurs et les salariés est particulièrement fort dans le binôme que représente la présidente et le directeur, clef de voûte de notre gouvernance associative. Par une grande transparence et une coordination efficace, le directeur, disposant d'une délégation unique de compétence, traduit la volonté politique en actions.

ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Soutenir les professionnels pour pérenniser les pratiques bientraitantes

Les professionnels sont régulièrement formés à la bientraitance et à l'identification du risque de maltraitance. Si les équipes, chefs de service, délégués mandataires et assistantes administratives, ne sont pas en contact permanent avec les personnes vulnérables, elles gèrent toutefois une dimension sensible dans la vie des personnes protégées : l'argent. En outre, le métier de délégué mandataire est exigeant et peut conduire à un épuisement, facteur de risque non pas de malveillance mais de mauvaises pratiques ou de pratiques qui ne sont pas bientraitantes.

Les professionnels peuvent également être témoins ou supposer des actes de maltraitance envers les personnes protégées qu'ils accompagnent. Ils doivent donc être informés et soutenus dans les démarches d'alertes qu'ils ont l'obligation d'assurer.

C'est pourquoi l'Association souhaite soutenir les professionnels afin de pérenniser les bonnes pratiques et l'accompagnement bientraitant qui est aujourd'hui proposé par le service.

1. Anticiper et prévenir les difficultés relationnelles et les atteintes verbales ou physiques envers les salariés de l'ATINA

La précarisation constatée des personnes protégées liée au mouvement d'inflation sans que les ressources des personnes n'augmentent couplée au climat ambiant pouvant être anxiogène (changement climatique, guerre en Ukraine, crise sanitaire...) favorisent les comportements agressifs voire de violence chez les majeurs protégés. Dans ce contexte, l'ATINA souhaite anticiper et prévenir ce risque déjà identifié.

2. Améliorer la qualité de vie au travail pour rester attractif et fidéliser les salariés

L'évolution de la société fait apparaître une recherche nouvelle d'un équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle mais également réinvente l'implication des professionnels dans leur vie professionnelle. Aussi, afin de rester attractive et de fidéliser les professionnels du service, l'Association souhaite s'emparer de ce sujet et être force de proposition pour apporter une meilleure qualité de vie au travail des professionnels en cohérence avec leurs nouvelles aspirations.

3. Développer le réseau d'une part par de la communication et de la représentation, d'autre part par un maillage et des partenariats pour soutenir les mandataires dans l'exercice de leurs missions

La connaissance par les décideurs, les partenaires des missions et moyens mis en œuvre par l'ATINA passe par une démarche de communication et de représentation dans les instances d'associations et de fédérations. Déjà initiée, cette démarche se poursuivra tout au long du projet.

Par ailleurs, l'association tisse des partenariats avec des acteurs de proximité afin de faciliter le travail des délégués mandataires et pour certains, avec la volonté de maîtrise des coûts pour les personnes protégées. Des conventions de partenariat existent déjà (avocats, agents immobiliers, huissiers...) et nous souhaitons renforcer ce maillage au profit des personnes protégées.

4. Être en veille sur les opportunités afin de diversifier l'activité de l'Association

La diversification de l'activité de l'Association restera centrée sur notre cœur de métier et nos compétences : la protection des personnes vulnérables. Les opportunités peuvent relever de rapprochements avec d'autres associations ou bien du développement de nouvelles activités associées grâce à la réponse à des appels à projets (conférence des financeurs par exemple).

LA VIE DE NOTRE PROJET

1. L'élaboration de notre projet associatif

Un Comité de Pilotage (COFIL) a été constitué afin d'actualiser le projet associatif 2015-2020, arrivé à échéance. Celui-ci était composé d'administrateurs, du directeur et de la chargée de mission qualité. Il s'est attaché à :

- Redéfinir et préciser l'identité de l'Association
- Réaliser un diagnostic et définir les Orientations Stratégiques
- Valider le projet associatif et sa déclinaison en objectifs et actions opérationnels (projet de service)

2. La validation et la diffusion

Le présent projet a été validé en Conseil d'Administration le 8 février 2023 et présenté préalablement en réunion institutionnelle le 17 janvier 2023. Il est à disposition sur le site internet de l'Association et sur l'intranet CREDO.

3. La déclinaison dans le projet de service

Le projet associatif définit le cap, les grandes orientations. Le projet de service en est sa déclinaison opérationnelle. Celui-ci a été élaboré par 4 groupes de travail sur la période d'octobre et novembre 2022.

La mise en œuvre du projet de service sera suivie par le COFIL Qualité déjà en place, qui se réunit tous les deux mois.